



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Bail 2024 de location – REB -

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 23 novembre deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Teresa BELGHERBI donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Bail de location de salle de formation proposé à l'association Recherche Emploi Bury « REB » ;

Considérant la nécessité pour l'association « REB » de disposer de locaux au sein de la commune de Bury pour exercer son activité ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : **Approuve** le renouvellement du bail de location de la salle du CRESS, sise Place Jules Ferry à Bury, avec l'association « Recherche Emploi Bury » pour l'année 2024.

Article 2 : **Dit** que le prix de cette location est fixé à 550 euros mensuel charges comprises.

Article 3 : **Autorise** monsieur le Maire à signer le bail de location.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.
- Monsieur le Président de REB.

Bury, le 30 novembre 2023



Le Maire,

David BELVAL